

LA PRESIDENTE

PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
--

Date et Lieu : 07 avril 2026 – salle de réunion CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 10 heures 10 min

Heure de Fin : 12 h 20 min

Présence : 18 Personnes et 09 en ligne

Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 15/ 25

Nombre de Personnes du Secteur Public : 03

Nombre de Personnes du Secteur Privé : 03

Nombre de Personnes de la Société Civile : 07

Nombre de Personnes des Populations Clés : 01

Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux : 01

Nombre de Personne des PR : 06

Equipe Pays du Fonds Mondial : 00

LFA : 00

Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI : 06

Membres du Comité de Suivi Stratégique : 00

Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités-Observateurs) : 00

Préambule :

La session de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 avril 2026 s'est tenue sous la présidence de Dr. ADJAFI Danielle, Présidente de l'Instance de Coordination Nationale.

Elle a remercié tous les participants à cette session pour leur présence effective à cette rencontre. Elle a reconnu tous les efforts consentis depuis le début du mandat. Elle a rappelé que dans le cadre du GC8, la lettre d'allocation a été transmise le 13 mars 2026.

Il était donc nécessaire de se réunir pour discuter de l'usage qui en sera fait, de l'enveloppe dédiée au RSS en considérant les besoins prioritaires pour chaque composante.

Sur ce, elle a souhaité de fructueux échanges avant de laisser la place au secrétaire permanent pour rappeler l'ordre du jour de la rencontre.

Avant l'ordre du jour, le secrétaire permanent a annoncé le quorum à 15 / 25.

La rencontre pouvait donc délibérer valablement.

Ordre du jour

- 1- Approbation du PV de la dernière AG en date du 03 mars 2026
- 2- Présentations de la lettre d'allocation, répartition de la subvention et endossement
- 3- Divers

Cet ordre du jour n'a pas connu d'amendement.

1. Approbation du PV de la dernière AG du 03 mars 2026

La proposition du PV de l'AG du 03 mars 2026, soumis a été approuvée à l'unanimité des membres présents. Le PV de l'AG du 03 mars sera relu, imprimé, signé pour son archivage.

2. Gestion des conflits d'intérêt

Dr. SORO, représentant l'Ambassade des USA au CCM-Côte d'Ivoire a procédé à la gestion du conflit d'intérêt pour le compte des PTFs, conformément à l'ordre du jour qui a été présenté.

Sur son interpellation, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

3. Présentations de la lettre d'allocation, répartition de la subvention et endossement

La présidente a souligné que deux rencontres ont eu lieu entre le Bureau exécutif et les bénéficiaires principaux (PR) afin d'échanger sur l'allocation pays. Elle a ensuite cédé la parole au Secrétaire permanent pour faire le point sur ces sessions et soumettre les propositions des PR à l'approbation de l'Assemblée générale (AG).

Le Secrétaire permanent a précisé que la Côte d'Ivoire a reçu, le 13 mars 2026, une lettre d'allocation pour le GC8 (période 2027-2029). Ce courrier indique qu'une enveloppe de **157 972 130 euros** est attribuée au pays pour la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que pour le renforcement des systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS). Ce montant a été défini selon une méthodologie basée essentiellement sur la charge de morbidité et le niveau de revenu du pays.

Composante de maladie éligible	Allocation en Euros	Période d'utilisation de l'allocation
VIH	53 010 720	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029
Tuberculose	10 834 519	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029
Paludisme	94 126 891	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029
TOTAL	157 972 130	

À la suite de cette communication, le CCM Côte d'Ivoire a largement diffusé l'information auprès des différents secteurs : public, privé, partenaires techniques et financiers (PTF) et organisations de la société civile (OSC).

Les 24 et 31 mars 2026, le Bureau Exécutif a tenu ses réunions ordinaires, auxquelles ont participé les responsables des différents principaux récipiendaires (PR). L'objectif était de fixer l'enveloppe de la composante Renforcement du Système de Santé (RSS) à au moins 10 % de l'allocation totale. Ce montant a été obtenu par prélèvement sur les budgets des composantes mentionnées ci-dessus. Les participants ont également défini, par consensus, la répartition de cette allocation entre les PR publics et communautaires. À l'issue de ces rencontres, les parties prenantes se sont accordées sur les points suivants : Préservation du budget Tuberculose : aucun prélèvement ne sera effectué sur l'allocation dédiée à la tuberculose.

Enveloppe du RSS : le tableau ci-dessous présente la répartition retenue par le Bureau Exécutif suite aux concertations avec les PR.

Composante	Allocation GC8	% Composante alloué RSS GC8	Montant proposé pour RSS GC8 %	Montant composante après application des nouveaux taux RSS
VIH	53 010 720	11,0%	5 831 179	47 179 541
Tuberculose	10 824 519	0,0%	-	10 824 519
Paludisme	94 126 891	10,6%	10 000 000	84 126 891
RSS	-	10,0%	15 831 179	15 831 179
TOTAL	157 962 130			157 962 130

Concernant la répartition entre les PR publics et communautaires, et après échanges, les acteurs ont convenu des proportions ci-dessous, sur la base des données historiques :

Composante	Montant composante après application des nouveaux taux RSS 2027-29	Part communautaire %	Part MOH %	Part communautaire	Part MOH
VIH	47 179 541	35%	65%	16 512 839	30 666 702
Tuberculose	10 824 519	30%	70%	3 247 356	7 577 163
Paludisme	84 126 891	31%	69%	26 079 336	58 047 555
RSS	15 831 179				15 831 179
TOTAL	157 962 130			45 839 531	112 122 599
				157 962 130	

Les discussions ont porté sur le fonctionnement des fonds catalytiques et sur l'organisation requise pour respecter les délais impartis. L'Assemblée Générale (AG) a recommandé de déployer tous les efforts

nécessaires pour intégrer les actions et activités éligibles à ces fonds. Cette démarche vise à combler certains déficits (gaps) financiers de la Côte d'Ivoire.

Résultats du vote :

Le vote concernant l'approbation de l'enveloppe dédiée au Renforcement du Système de Santé (RSS) a validé la répartition proposée à l'unanimité :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le vote pour l'approbation du budget destiné aux Récipiendaires Principaux (PR) publics et communautaires, réparti par composante, a donné les résultats suivants :

- **Pour : 15 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

La répartition budgétaire par composante a donc été approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. DIVERS

M. GUEHI Filbert a informé l'assistance de la tenue de l'Assemblée générale élective du RIP+, visant à renouveler leur représentant au CCM-Côte d'Ivoire. Celle-ci s'est déroulée le 09 avril 2026 à partir de 10 heures au siège de la structure. Le ROLPCI aura également son AGE au siège de la Plateforme des Réseaux et Fautières des Organisations de la Société Civile, le 08 Avril 2026. Il a également précisé que toutes les organisations de la société civile s'inscrivaient dans cette même dynamique, afin de respecter les délais impartis fixé par le CCM-Côte d'Ivoire, pour le renouvellement des membres de l'AG.

Mme la Présidente a annoncé l'arrivée d'une mission du Fonds mondial en Côte d'Ivoire, prévue du 20 au 27 avril 2026. Dans le cadre de cette mission et sous le leadership de la DGS, un atelier d'intégration sera organisé les 21, 22 et 23 avril 2026. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.

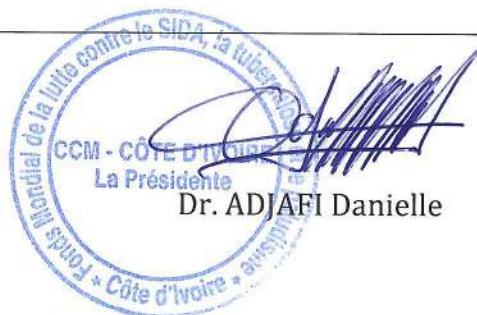
Par ailleurs, Mme la Présidente a informé les membres de la visite rendue au Bureau Exécutif, le 27 mars dernier, par le nouveau Directeur Pays de l'ONUSIDA, le Dr Christian MOUALA. Lors de cette rencontre, ce dernier a félicité le CCM-Côte d'Ivoire pour les efforts consentis. Il a réaffirmé l'engagement de son institution à accompagner le CCM dans la mise en œuvre de ses missions, tout en saluant la qualité de son organisation et l'efficacité de son fonctionnement.

Elle a par la suite rappelé que dans le cadre de la JMLT, un reportage a été fait avec le COLTMR. La prochaine AG se tiendra le 02 juin 2026

Sur ce, Mme la Présidente a remercié tous les participants à cette rencontre pour leur présence effective et pour leurs riches contributions.

Rédigé par Mme Pulchérie N'GUESSAN le : 08 Avril 2026

Validé par l'AG le 20 mai 2026



CCM - CÔTE D'IVOIRE
La Présidente
Dr. ADJAFI Danielle